



LE JOURNAL DU G.E.M « LES AILES DE L'ESPOIR »

Ce journal s'adresse aux personnes adhérentes de notre association et à celles qui souhaitent découvrir notre fonctionnement. Association d'adhérents ouverte en priorité aux personnes en situation de fragilité. Adhésion annuelle de 17 euros par personne.

SOMMAIRE :

page 1 : Articles :

- Après-midis Anniversaires
- Halloween
- Col de Bussang
- Différents événements
- Article sur signature CPT du 26/06

pages 2 et 3 : *planning des activités du mois*

page 4: *Quelques informations importantes mais en vrac...*

La vie du GEM

Informations pratiques

4, avenue Schuman
68100 Mulhouse
Tél : 03.89.32.81.27

e-mail : gemade68@outlook.com
<http://gem.aildelespoir.free.fr>

Comment venir au

4, avenue Robert Schuman :

Par tram : arrêt porte jeune,

Par bus : arrêt Anvers,

En voiture : vous pouvez vous garer parking Porte Jeune.

Horaires d'ouverture du GEM

(sauf exception)

Lundi : 10h/17h

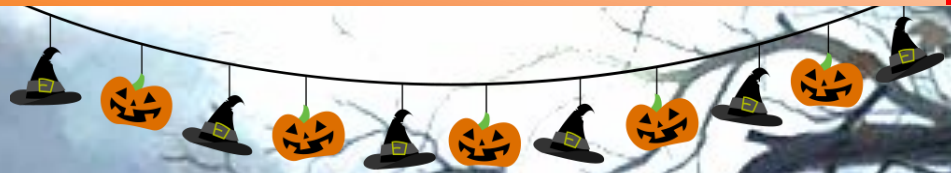
Mardi : 10h/17h

Mercredi : 10h/17h

Jeudi : 10h/17h

vendredi : 10h/17h

samedis, dimanches et soirées :
selon les propositions des
adhérents



♪ Après-midi anniversaire dansant avec Odile **le lundi 02 !** ♪

♪ Anniversaire de Valérie S pendant l'après midi du **13 !** ♪

Après-midi Halloween :

Le 31, venez déguisés, maquillés, pour une après-midi dansante sur le thème d'Halloween ! - 2€

Samedi 07 :

Sortie au col de Bussang avec Laurent, Djo et Valérie.

Vendredi 06 : Formation de 10h à midi sur : « comment se positionner en cas de crise »

Samedi 21 : Repas italien avec visionnage des photos prises au séjour en Italie. -6€

Jeudi 12 : Bowling a Witelshheim avec Philippe T.

Dimanche 23 : Sortie à Bandenweiler ! -5€



26 juin 2017 : Le GEM les ailes de l'espoir a eu l'honneur de recevoir les signataires de la convention constitutive de la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) du Haut Rhin. Le GEM les ailes de l'espoir a confectionné le buffet de réception pour cet événement qui s'est déroulé en présence de Monsieur Lannelongue (Directeur Général de l'ARS Grand Est), des Directeurs des Hôpitaux du Haut Rhin, de Madame Karine Pagliarulo (Conseillère départementale 68)

Vice-Présidente de la commission solidarité et autonomie), de Directeurs et Présidents de structures médico-sociales (Monsieur Eichholtzer représenté l'association Sinclair) et sociales ainsi que des GEM...

La CPT est née de la loi de la modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Elle est créée de façon volontaire et est à l'initiative des établissements du service hospitalier autorisés en psychiatrie. Y participent pleinement les représentants des patients et des familles, les professionnels et les établissements de santé, les établissements et les services sociaux et médico-sociaux, les conseils locaux de santé mentale.

Au-delà des objectifs réglementaires, la CPT constitue un véritable espace d'échanges et de coopération entre les différents acteurs de proximité afin de mettre en œuvre des actions communes et concertées. C'est à cette condition que le parcours de soins et de vie des personnes atteintes par des troubles psychiques pourra être amélioré. Merci à tous les adhérents qui ont participé à la réalisation de cette rencontre !



Badr-Edine, Christophe K, Charles,
Fatah, Valérie, Odile, Joseph



QUELQUES INFOS EN VRAC... MAIS IMPORTANTES !

Vous êtes partie prenante de la vie de l'association du GEM...alors n'hésitez pas à vous exprimer, à vous investir dans l'organisation d'activités, dans la vie générale de l'association...

-Les locaux sont aussi les vôtres....alors pensez à nettoyer vos tasses sales, à donner un coup de balai, à vérifier que les toilettes restent propres... C'est votre image et celle de l'association que vous faites vivre au travers de ces petites actions!

-Les Inscriptions aux activités : pour des raisons d'organisation et de respect pour les personnes qui organisent des activités, nous vous rappelons que vous devez

vous inscrire au moins 3 jours avant la date de l'activité (en passant au GEM ou par téléphone).

- **Pour les repas du jeudi**, nous vous demandons de régler le montant avant le mardi midi qui précède chaque repas!

° Il vous est demandé de vous investir au minimum sur l'une des tâches suivantes: faire les courses, le repas, préparer les tables, servir, nettoyer et ranger les tables, nettoyer et ranger la vaisselle, nettoyer et ranger le local... ainsi vous participez à créer une ambiance amicale!

° Chacun d'entre vous doit se renseigner sur la composition du menu et décider s'il souhaite partager le repas.

Ne pas attendre devant la porte

avant l'heure d'ouverture du local et fumer en bas de l'escalier,

°**Pour le respect de tous** nous vous demandons de sortir du local et du bâtiment lorsque vous passez vos appels ou de répondre très très discrètement,

° **Les prix pour les déplacements sont calculés** pour 3 personnes. Si plus de personnes s'inscrivent le prix diminuera en fonction.

°**Philippe T** est notre référent tabac...n'hésitez pas à le solliciter (selon ses disponibilités).

°**Alain T** propose ses services en tant qu'écrivain public, sur RDV.

vos représentants "adhérents" au Conseil d'Administration sont :

- Stéphane APRAHAMIAN, Président
- Fatah SENADLA, Vice Président
- Jean-Michel HARTMANN, Trésorier
- Michaël BOHY, Vice Trésorier
- Christelle REINHART, Secrétaire
- Farid TAHRAOUI, Vice-secrétaire
- Philippe TOLVAI, Assesseur
- Salah BOULAA, Assesseur
- Jean-Sébastien MOST, Assesseur

les Adhérents formés à l'Aide et Soutien aux Adhérents peuvent faciliter votre intégration dans l'association, vous rendre visite si vous êtes hospitalisé...

Prochaine Réunion adhérents : Mardi 03 Octobre

Vous êtes partie prenante de la vie de l'association du GEM...alors n'hésitez pas à vous exprimer, à vous investir.

Pour soutenir les projets du GEM les Ailes de l'Espoir, vous pouvez faire un don !

En retournant ce bon de générosité accompagné d'un chèque à l'adresse suivante: GEM les ailes de l'espoir 4 avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse, vous pouvez bénéficier, en tant que :

Particulier : une réduction d'impôts à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite de 20% des revenus imposables

Entrepreneur : ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 60% de votre montant de versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Nom	Prénom	adresse
mail ou tel :		montant du don